

Cote du document: EB 2019/127/R.5/Add.2
Point de l'ordre du jour: 3 b)
Date: 9 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Position de la direction relative aux observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paul Winters
Vice-Président adjoint
Département de la stratégie et des savoirs
téléphone: +39 06 5459 2189
courriel: p.winters@ifad.org

Sara Savastano
Directrice
Division recherche et évaluation de l'impact
téléphone: +39 06 5459 2155
courriel: s.savastano@ifad.org

Alessandra Garbero
Économiste principale
téléphone: +39 06 5459 2458
courriel: a.garbero@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: Examen

Position de la direction relative aux observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10

1. La direction accueille avec intérêt les observations soumises par le Bureau indépendant de l'évaluation sur le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de la Dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), qui ont été soumises au Conseil d'administration pour examen, et y répond comme suit.
- A. Observations générales
2. La majorité des observations du Bureau indépendant de l'évaluation portent avant tout sur la sélection par échantillonnage des 19 études figurant dans le Rapport d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10. Le Bureau indépendant de l'évaluation salue certes l'action menée, décrite dans le Rapport, pour mesurer l'impact institutionnel et les enseignements utiles tirés à mesure que le FIDA avance dans la conception et la mise en œuvre des projets au-delà de FIDA10, mais il s'interroge sur la représentativité du portefeuille en raison du processus consultatif (impliquant les divisions régionales) mené lors de la sélection des projets.
 3. La direction tient à souligner que les arguments avancés par le Bureau indépendant de l'évaluation ont déjà été pris en compte au lendemain de FIDA9 et exposés dans le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, qui a été examiné par le Conseil d'administration (EB 2016/119/R.12). Pour FIDA9, la sélection initiale des projets s'est faite par randomisation. Toutefois, il n'a pas été possible de maintenir l'intégralité de l'échantillon aléatoire car de nombreux projets sélectionnés de manière aléatoire (neuf au total) ont dû être remplacés pour des raisons pratiques et techniques. Même parmi les projets sélectionnés de manière aléatoire qui ont fait l'objet d'une évaluation d'impact, il y a eu des difficultés techniques quant à l'exactitude du scénario contrefactuel (en l'absence d'intervention), ce qui a soulevé des questions quant à leur validité. L'analyse de la technique d'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA9 a abouti à la conclusion que la randomisation n'était pas faisable et n'était donc pas une méthode de sélection recommandée.
 4. Entreprendre une sélection aléatoire scientifiquement valable sur le petit nombre de projets du FIDA (une centaine) qui sont achevés ou clôturés pendant une période de reconstitution des ressources exige des critères de stratification importants (région, type de projet, etc.) pour que la représentativité de la sélection soit garantie. Si la sélection aléatoire est appliquée à ce petit nombre de projets du FIDA, l'échantillon est potentiellement problématique. Ce phénomène est bien connu dans la littérature statistique où, par exemple dans les expériences médicales, la randomisation ne fonctionne pas pour les petits échantillons.
 5. Les problèmes rencontrés dans la réalisation de l'évaluation de l'impact de FIDA10 sont courants lorsque la population est peu nombreuse et que des considérations pratiques, techniques ou éthiques limitent la capacité de sélection aléatoire. La solution retenue, exposée dans le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement et discutée avec le Conseil d'administration, a consisté à définir une méthode claire et adaptée de sélection des projets, aux fins de l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10. Les critères retenus sont énumérés dans les rapports sur le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement et les rapports d'évaluation de l'impact, et sont les suivants:
 - i) potentiel d'enseignements à tirer;
 - ii) faisabilité d'une évaluation d'impact scientifiquement rigoureuse;
 - iii) adhésion des gouvernements et du FIDA;

iv) capacité d'un projet de représenter le portefeuille du FIDA.

6. La consultation avec les divisions régionales visait à s'assurer que tous ces critères étaient respectés, notamment celui concernant la capacité de représentation du portefeuille. Ce processus de validation a été itératif et a donné lieu à des demandes de changement s'agissant des projets à retenir. La sélection des projets finaux retenus pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA10 résulte de l'application de ces critères convenus.

B. Observations particulières

Observation du Bureau indépendant de l'évaluation concernant l'objectif 2: l'échantillon sélectionné pour l'évaluation d'impact sur FIDA10 n'est pas réellement représentatif, car il contient principalement les projets les plus performants, et présente ainsi une forte probabilité de surestimation des résultats.

7. La direction: la sélection s'est faite selon les critères établis dans le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement, et non en fonction de la performance, réelle ou perçue (la sélection a été entreprise en juillet 2016 avant de savoir quelles notes les projets avaient obtenu). Les considérations techniques concernant la nécessité de créer un scénario contrefactuel et l'adhésion des gouvernements étaient essentielles.
8. Le Bureau indépendant de l'évaluation note un lien entre les rapports d'achèvement de projet et les projets ayant fait l'objet d'une évaluation d'impact. Cela s'explique par le fait que certains rapports d'achèvement de projet intègrent les résultats des évaluations d'impact, ce qui se traduit par des rapports de meilleure qualité et, par conséquent, des notes plus élevées. Il n'est pas surprenant d'établir un lien avec des notations de rapports d'achèvement de projet plus élevées, compte tenu de l'accent mis sur les enseignements à tirer des évaluations d'impact. Une analyse des rapports d'achèvement de projet effectuée dans le cadre des évaluations d'impact de FIDA9 a montré que les rapports sur les données probantes étaient insuffisants dans la documentation des rapports d'achèvement. Par conséquent, la cinquième activité interdépendante du cadre relatif à l'efficacité en matière de développement (paragraphe 23, alinéa v)) visait à lier les enseignements tirés du suivi-évaluation et des évaluations d'impact aux activités visant à rendre compte des résultats. En fait, une règle a été mise en place pour autoriser un retard de six mois dans la préparation des rapports d'achèvement pour les projets sélectionnés aux fins d'évaluation de l'impact, le but étant de pouvoir tenir compte des résultats de ces évaluations d'impact. Le score plus élevé des rapports d'achèvement de projet est donc le résultat d'une meilleure utilisation des données probantes.

Observation du Bureau indépendant de l'évaluation: contrairement à la méthode annoncée dans le Rapport, seulement 10% des projets de l'échantillon ont été achevés durant la période couverte par FIDA10.

9. La direction: les périodes de reconstitution des ressources du FIDA sont liées au lancement des projets et non à leur achèvement ni au moment où leur rapport d'achèvement est présenté. Les projets ayant été sélectionnés au début de FIDA10, les dates d'achèvement n'étaient connues que pour ceux qui étaient près d'être clôturés. Pour obtenir un impact, il est primordial que tous les investissements essentiels aient été réalisés. Les projets retenus pour les évaluations d'impact ont donc été ceux pour lesquels les investissements essentiels avaient été réalisés avant la fin de la période couverte par FIDA10. La principale raison pour laquelle des projets ont été retenus en dehors de cette période est que les projets avaient été prolongés du cycle de FIDA9 à celui de FIDA10, ou du cycle de FIDA10 au cycle de FIDA11 (l'un d'entre eux a été prolongé trois fois). Bien que ce ne soit pas l'idéal, de nombreux projets du FIDA sont retardés et, comme les retards ne sont pas rares, il est probable que l'échantillon corresponde bien au portefeuille.

Observation du Bureau indépendant de l'évaluation: les zones d'apprentissage pourraient coïncider avec des types de projet ou des domaines d'intervention.

10. La direction: cette observation est acceptable. La sélection des projets vise à représenter différents types de projets et domaines d'intervention; cet aspect pourrait donc être approfondi. L'analyse continue des résultats et des rapports ultérieurs sur les évaluations d'impact de FIDA10 y contribueront.

Observation du Bureau indépendant de l'évaluation: il aurait été judicieux d'inclure dans le Rapport une section sur les défis et les limites de cette évaluation.

11. La direction: cette observation est acceptable. L'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA9 a servi à tirer des enseignements pour FIDA10, qui ont été incorporés dans le cadre relatif à l'efficacité en matière de développement. Une initiative similaire sera menée à bien pour FIDA10; elle permettra de tirer des enseignements pour l'évaluation de l'impact dans le cadre de FIDA11.